

Décharge 2011: Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)

2012/2183(DEC) - 25/07/2012 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation par la Commission des comptes annuels consolidés de l'Union européenne pour l'exercice 2011 – étape de la procédure de décharge 2011.

Analyse des comptes du **Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP)**.

CONTENU : le présent document de la Commission porte sur les comptes consolidés de l'Union européenne relatifs à l'exercice 2011 élaborés sur la base des informations fournies par les institutions, organismes et agences de l'UE, conformément à l'article 129, par. 2, du règlement financier applicable au budget général de l'Union, en ce compris par le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP).

Pour 2011, les tâches et budget de cette agence se présentaient comme suit :

- **description des tâches du Centre** : le CEDEFOP, dont le siège est situé à Thessalonique, a été créé en vertu du [règlement \(CEE\) n° 337/75 du Conseil](#) et a pour principale mission de contribuer au développement de la formation professionnelle au niveau de l'Union. Dans cette perspective, il établit et diffuse une documentation sur les systèmes de formation professionnelle;
- **budget du Centre pour l'exercice 2011** : le budget 2011 du Centre tel que présenté dans le document de la Commission européenne sur les comptes annuels consolidés de l'Union européenne, indique les montants suivants :
 - prévisions budgétaires : 19 millions EUR ;
 - budget autorisé : 19 millions EUR ;
 - montants effectivement reçus : 18 millions EUR ;
 - montant reporté : 1 million EUR.

Pour connaître le détail des comptes définitifs du Centre se reporter à l'adresse suivante:

<http://www.cedefop.europa.eu/EN/about-cedefop/governance/budget-and-discharge.aspx>